À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 1er février 2021 à 18 h, en visioconférence.

SONT PRÉSENTS par visioconférence les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Nicole-Andrée Blouin, Lina Courtois, Huguette Larose et Sylvie Martel, messieurs René Vaillancourt et Marc Hurtubise.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Madame Christine Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit également à titre de secrétaire d'assemblée par visioconférence.

Quatre (4) personnes sont présentes par visioconférence au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Séance du conseil à huis clos - enregistrement

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal

4.1 Séance du 11 janvier 2021

5. Finance

5.1 Dépôt des états financiers 2020

6. Voirie

6.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
6.2 Autorisation d'embauche – Journalier aux Travaux publics

7. Sécurité publique

7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile
7.2 Plan de prévention – Achat d'armoire de cylindre de gaz
7.3 Règlement 2021-523 – Règlement uniformisé sur la prévention des incendies – Avis de motion

8. Urbanisme

8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
8.2 Excavation F. Racicot – appui à la CPTAQ
8.3 Offre d'achat et abattage d'arbres – lot 4 250 036, rue des Grives
8.4 Règlement 2020-519 – Modifiant le règlement de construction 90-258 – Résolution d'adoption du second projet

9. Environnement

9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

10. Loisirs / Culture

11. Administration

11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

11.2 Renouvellement du contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech et banque d'heures

12. Adoption des comptes payés et à payer

12.1 Liste des comptes à payer mensuelle

13. Correspondance

14. Divers

14.1 Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus / Déclaration d'engagement

14.2 Recensement de la population de 2021 – Appui

15. Période de questions

16. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents en mode virtuel. Il procède ensuite à l'appel des présences des membres.

2) SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS – ENREGISTREMENT

Considérant l'adoption du dernier décret 31-2021 du 20 janvier 2021 renouvelant l'état d'urgence jusqu'au 29 janvier;

Considérant les arrêtés et décrets précédemment adoptés par le gouvernement;

Considérant que les décrets et arrêtés ministériels adoptés par la suite maintiennent les mesures prévues, sauf dans la mesure où celles-ci ont été modifiées, que l'état d'urgence sanitaire soit jusqu'à ce que le gouvernement y mette fin;

2021-02-19 **Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin**

Et résolu

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence, étant entendu que le public a également été invité à participer en visioconférence.

Que la présente séance soit enregistrée par l'intermédiaire de l'application utilisée et qu'elle sera rendue publique sur le site internet de la municipalité dans les meilleurs délais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-02-20 **Il est proposé par : Lina Courtois**

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 1er février 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance du 11 janvier 2021

2021-02-21 **Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin**

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) FINANCE

5.1 Dépôt des états financiers 2020

La secrétaire-trésorière dépose les états financiers pour l'année 2020, une copie ayant été envoyée par courriel aux élus avec la convocation de la présente séance. Elle résume l'état des revenus et des dépenses au 31 décembre 2020 et répond aux questions.

6) VOIRIE

6.1 Rapport mensuel – Contremaître des travaux publics

Le rapport du contremaître des travaux publics pour le mois de janvier est déposé, conformément au règlement 2016-489.

6.2 Journalier aux Travaux publics – Départ

Considérant que Monsieur Benoît Hamel, journalier aux travaux publics, a signifié à la direction générale son intention de ne plus travailler à la municipalité dès le printemps prochain;

Considérant la nécessité de procéder à l'embauche d'une personne pour combler ce poste;

2021-02-22 **Il est proposé par : Huguette Larose**

Et résolu

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel de candidatures et à statuer sur le choix du candidat qui correspondra aux attentes de la municipalité.

L'embauche sera confirmée par résolution lors d'une prochaine séance du conseil. Si des imprévus retardent le processus, la directrice générale et le maire sont autorisés à confirmer l'embauche et à fixer le salaire du candidat dans le respect de la structure salariale de la municipalité. Une résolution sera tout de même déposée pour adoption lors du conseil suivant l'embauche.

Si nécessaire, la directrice générale et le maire seront également autorisés à convenir d'une date d'entrée en fonction rapidement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets en sécurité civile pour le mois de janvier 2021 est déposé.

7.2 Plan de prévention – Achat d'armoire de cylindre de gaz

Considérant que la municipalité a reçu la visite d'un inspecteur de la Mutuelle des municipalités du Québec conformément aux exigences en matière de prévention et que le rapport d'inspection 2020 a été transmis;

Considérant la recommandation de la MMQ à l'effet de disposer des cylindres et bonbonnes de gaz de la municipalité de façon sécuritaire;

Considérant la recherche et l'analyse de quatre options de coûts par le contremaître des travaux publics et la recommandation qu'il en fait;

2021-02-23 **Il est proposé par : René Vaillancourt**

Et résolu

De procéder à l'achat d'une armoire extérieure verticale dont la capacité est de huit bouteilles, au montant de 1071$ plus les taxes et d'en autoriser le paiement à même le poste 02-130-00522 *Entretien bâtiments et terrains* des prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3 Règlement 2021-523 – Règlement uniformisé sur la prévention des incendies – Avis de motion

2021-02-24 **AVIS DE MOTION** est par les présentes donné par Nicole-Andrée Blouin qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement ayant pour objet d'harmoniser et d'uniformiser la réglementation en matière de protection contre les incendies sur le territoire des municipalités membres de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, sera présenté pour adoption.

Le projet de règlement accompagne le présent avis de motion et est joint en annexe du procès-verbal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1).

8) URBANISME

8.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois de janvier 2021 est déposé.

8.2 F. Racicot Excavation Inc. – demande d'appui à la CPTAQ

Considérant qu'une demande d'utilisation d'un terrain à une fin autre que l'agriculture auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec doit comporter une recommandation de la municipalité, sous forme de résolution, motivée en fonction des éléments suivants :

- les critères de décisions prévus à l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q. c. P41.1, dont la municipalité doit tenir compte à l'égard du lot, du milieu, des activités agricoles, de la disponibilité d'autres emplacements, etc.;
- la conformité de la demande aux dispositions du règlement de zonage et, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire;
- si la demande vise l'implantation d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture, la recommandation doit également comprendre une indication sur l'existence d'espaces appropriés disponibles ailleurs dans la municipalité et hors de la zone agricole au sens de la LPTAA;

Considérant que la demanderesse, F. Racicot Excavation Inc., a déposé une demande décrite notamment comme suit :

> *La présente demande vise le renouvellement de l'autorisation #400775 délivrée en date du 3 avril 2012 pour l'exploitation d'une carrière ainsi que l'autorisation #364704 en date du 24 août 2010 pour l'exploitation d'une gravière / sablière sur le lot 4 247 941;*

Considérant que la demanderesse a déposé la même demande en mai 2020 et que la Municipalité avait donné son appui à cette demande (résolution 2020-06-135) ;

Considérant que la demanderesse a omis d'inclure dans sa demande une superficie de 1,9 ha sur le lot 4 248 263, et que la CPTAQ demande d'inclure cette information puisqu'elle représente une superficie de sol qui doit être restaurée, selon l'autorisation d'exploitation de la carrière;

Considérant qu'autrement**,** la nouvelle demande est identique à celle de mai 2020;

Considérant que la situation en lien avec l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles concernées n'est pas autrement affectée;

Considérant l'analyse faite par l'officier municipal, confirmant que la présente demande ne déroge pas à la réglementation municipale;

Considérant que la disponibilité d'autres espaces hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité n'est ici pas applicable;

2021-02-25 **Il est proposé par : Marc Hurtubise**

Et résolu

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de la compagnie F. Racicot Excavation Inc. visant le renouvellement de l'autorisation #400775 pour l'exploitation d'une carrière, ainsi que de l'autorisation #364704 pour l'exploitation d'une gravière / sablière.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3 Offre d'achat et abattage d'arbres – lot 4 250 036, rue des Grives

Considérant qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme;*

Considérant que deux propriétaires ont manifesté leur intérêt à acquérir un tronçon municipal de la rue des Grives d'une superficie d'environ 270 m2, situé au bout du segment sud du lot 4 250 036, adjacent à leur terrain respectif;

Considérant que M. Éric Gauthier, propriétaire du 1060, chemin du Lac, désire acheter ce tronçon afin, d'une part, de conserver quatre arbres matures dans le tronçon municipal lui créant une zone d'intimité;

Considérant que, d'autre part, l'annexion à sa propriété du tronçon convoité contribuerait aussi à réduire l'achalandage, sur son terrain, des utilisateurs de la rue des Grives qui se termine en cul-de-sac;

Considérant que Mme Danièle Longpré, propriétaire du 30, rue des Rossignols depuis 1984, projette de se reconstruire et désire acquérir ledit tronçon afin d'y couper les arbres pour améliorer le point de vue;

Considérant que Mme Longpré a procédé à plusieurs démarches auprès de la municipalité depuis 2005, dont une proposition d'achat dudit tronçon en 2007;

Considérant que le conseil a décliné la proposition d'achat par voie de résolution en 2007 (2007-09-173);

Considérant que l'opération cadastrale aliénant la superficie convoitée de la rue des Grives, autant à l'un qu'à l'autre des propriétaires, ne serait pas conforme, puisque selon l'article 7.4 du Règlement de lotissement 90-257, la largeur minimale pour la création d'un nouveau lot en zone résidentielle – villégiature, est de 50 m, et ce, en tout point du lot;

Considérant que selon l'article 6.1 de la *Loi sur les compétences municipales*, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux et que la jurisprudence indique qu'une municipalité doit procéder à une cession à une valeur adéquate et équitable avec le marché;

Considérant que toutes les résidences construites adjacentes au tronçon de la rue des Grives au sud de la rue des Pinsons ont une entrée de cour donnant sur une autre rue que la rue des Grives;

Considérant que la vente du tronçon de la rue des Grives d'une superficie d'environ 270 m2, à l'extrémité sud de la partie municipalisée de celle-ci, rendrait plus difficile le désenclavement hypothétique du lot 4 249 108.

Considérant qu'il serait stratégiquement préférable pour la Municipalité de conserver la propriété de la superficie de terrain au bout du tronçon municipal de la rue des Grives pour être prête à répondre à toute éventualité future en matière de développement ou de besoins en voirie;

Considérant la recommandation des membres du CCU, le 22 décembre 2020;

2021-02-26 **Il est proposé par : Marc Hurtubise**

Et résolu

De décliner la proposition d'achat d'une parcelle de terrain à l'extrémité sud du tronçon municipal de la rue des Grives.

De signifier aux propriétaires que la municipalité n'a pas l'intention de procéder à l'abattage des arbres situés sur la partie municipale de la rue des Grives, tant qu'ils ne représentent pas un danger pour la sécurité des usagers de cette rue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Règlement 2020-519 – Modifiant le règlement de construction 90-258 – Résolution d'adoption du second projet

2021-02-27 Sur proposition de Lina Courtois secondé Huguette Larose, le second projet du Règlement 2020-519 intitulé *Règlement 2020-519 Modifiant le règlement de construction 90-258* est adopté.

Ce règlement, dont l'objet est de modifier le Règlement de construction numéro 90-258 afin d'abroger les règles concernant les dispositifs de sécurité ou clapet de retenue qu'il prévoit, a fait l'objet d'une consultation écrite en vertu de l'arrêté gouvernemental 2020-074, aucun commentaire écrit des citoyens n'a été reçu entre le 8 décembre 2020 et le 4 janvier 2021.

9) ENVIRONNEMENT

9.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois de janvier est déposé.

9.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois de janvier est déposé.

10) LOISIRS / CULTURE

Aucun item n'est discuté ce mois-ci.

11) ADMINISTRATION

11.1 Rapport de dépenses - Directrice générale

Le rapport de dépenses pour le mois de janvier de la directrice générale est déposé conformément au règlement 2016-489.adoption des comptes payés et à payer

11.2 Renouvellement du contrat d'utilisation des logiciels d'Infotech et banque d'heures

Considérant la facture de la firme Infotech visant le renouvellement du contrat de service pour nos logiciels de gestion municipale;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'épuration de la base de données de la taxation d'une part et à accéder à une banque d'heures pour soutien technique;

Considérant la soumission reçue à cet égard;

2021-02-28 **Il est proposé par : Nicole-Andrée Blouin**

Et résolu

Que la municipalité autorise le renouvellement du contrat de services – Suite du logiciel Sygem aux prix et conditions de la proposition de la firme Infotech en date du 13 décembre 2020 d'une somme de 6 340 $ plus taxes.

D'autoriser l'achat d'une banque d'heures au bénéfice de la permanence et pour procéder à l'épuration du système comptable, au prix soumis le 19 janvier au montant de 1120$ pour 14h, étant entendu qu'environ la moitié de cette banque d'heures servira à l'épuration des données.

D'autoriser le paiement de ces dépenses à même le poste 02-130-00-414 *Informatique* des prévisions budgétaires 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

12.1 Liste des comptes à payer mensuelle

	Liste des comptes à payer	
Janvier 2021		
53	*Bell	455.13 $
	*Bell Conférences	
55- 193	*Bell internet	82.79 $
52	*Bell Mobilité (cell C.Labelle)	54.00 $
56	*Foss National (essence)	267.75 $
59	*FTQ-REER (employés-employeur)	1 419.43 $
57	*Ministère du revenu	12 671.94 $
58	*Receveur général	4 593.64 $
	*Rémunération des élus	10 674.95 $
	*Rémunération du personnel	24 708.78 $
70	*Ville de Sherbrooke	1 627.18 $
74	Allaire Mathieu (Maintenance 2020 et frais hébergement annuel 2021 site municipalité)	605.00 $
75	Au Microphone (1er versement de 2 pour 12 entrevues)	1 517.67 $
77	Bergeron, Julie (entretien ménager Janvier)	347.82 $
72	Cain Lamarre (frais avocat)	3 233.90 $
81	CWE (déneigement chemin de tolérance versement 3 de 4 et versement 3 de 4 virage Armand-Chainey)	9 341.73 $
82	Danielle Gilbert (services rendus dg interim)	594.00 $
virement bancaire le 2 février	Demco (contrat déneigement versement 3 de 4)	85 847.40 $
63	Entreprise LTCA inc (location toilettes chimiques)	132.22 $
62	Fonds d'information-mutations (Janvier)	40.00 $
73	Informatique Orford (ordinateur)	1 138.24 $
76	Les Services EXP (réso 2020-11-520)	1 746.19 $
65	Matériaux Magog Orford	259.22 $
78	Medial Conseil Santé Sécurité Inc (Forfait semestriel-Mutuelle FQM-Prévention)	353.90 $
67	Mégaburo (photocopies)	154.88 $
66	Molleur, Stéphane (versement 3 de 4 déneigement stationnements municipaux, trottoir et rue Framboisière-Sangster))	2 558.20 $
64	MRC Memphrémagog (équilibration janvier)	1 902.00 $
83	Produits Sany (antiseptique pour les mains)	87.10 $
68	Récupération L. Maillé 2016 (ramassage d'un cerf 1360 ch du Lac)	114.98 $
69	Régie de police Memphrémagog	43 539.33 $
51	Régie de l'incendie de l'Est (versement 1 de 4 q.p.)	65 869.50 $
71	Régie des déchets de Coaticook (décembre 2020)	3 899.73 $
80	Rodrigue, Serge (remboursement de frais déplacement et cellulaire)	85.00 $
61	Services de cartes Desjardins	433.26 $
79	Société financière Grenco Inc. (location du photocopieur)	82.93 $
	total	**280 439.79 $**

2021-02-29 **Il est proposé par : Huguette Larose**

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l'attention des membres du conseil.

14) DIVERS

14.1 Campagne nationale pour contrer l'intimidation envers les élus - Déclaration d'engagement

Considérant que la FQM a accepté de s'associer à la campagne nationale ayant pour thème *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie* lancée par l'UMQ et qu'elle sollicite l'adoption, par les municipalités, d'une déclaration d'engagement;

Considérant que cette campagne vise à encourager un grand nombre de personnes à se présenter en politique et à s'investir dans la sphère publique;

Considérant que la démocratie prend vie dans le débat et le choc des idées et qu'elle est souvent malmenée par des incidents malheureux;

Considérant que les membres du conseil sont préoccupés par ces incidents des derniers mois et qu'ils considèrent essentiel de renouer avec des débats respectueux des personnes et des institutions;

2021-02-30 **Il est proposé par : Huguette Larose**

Et résolu

De procéder à l'adoption de la déclaration d'engagement de l'Union des Municipalités du Québec et de la Fédération québécoise des Municipalités et de l'afficher sur son site Internet.

De transmettre un exemplaire de la présente résolution à accompagnementpolitique@fqm.ca.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Recensement de la population de 2021 - Appui

Considérant la demande d'appui de Recensement Canada afin de mieux faire connaître le recensement aux résidents de notre collectivité;

Considérant que ces efforts communs pour encourager la population à remplir le questionnaire du recensement auront une incidence directe sur la collecte des données nécessaires pour planifier, élaborer et évaluer des programmes et des services tels que les écoles, les garderies, les services à la famille, le logement, les services d'urgence, les routes, les transports publics et la formation pour acquérir des compétences nécessaires à l'emploi;

Considérant que le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

2021-02-31 **Il est proposé par : Sylvie Martel**

Et résolu

D'appuyer le Recensement de 2021 et d'encourager tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont posées en lien avec la réglementation municipale qui traite des restrictions à la chasse. La résidente demande de voir à la possibilité d'inclure les sentiers de randonnée balisés dans la liste lieux où une distance sécuritaire est appliquée pour la chasse à proximité des maisons et des routes. Le maire est d'avis que la proposition est valable et le dossier sera analysé pour une prochaine séance.

16) LEVÉE DE LA SÉANCE

L'assemblée est levée vers 18 h 30 sur proposition de Huguette Larose

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

_____	_____
Jacques Demers	Christine Labelle
Maire	Secrétaire-trésorière